| | |
|---|---|
| **Promouvoir une écologie positive** | **P3** |
| **Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire** | **T102** |

La Commission Permanente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants, L1511-1 et suivants, L1611- 4,

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-7, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,

**VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,

**VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

**VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

**VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,

**VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 16 et 17 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023, notamment son programme T102,

**VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement, d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, attribuant une subvention de 19 200 euros à la Fédération de Loire Atlantique pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, pour l'action A2 : Programme de travaux zones humides sur le sous-bassin versant de l'Erdre amont 44, dans le cadre du CRBV Erdre ;

**VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020, attribuant une subvention de 6 590 euros au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents, pour l'action n°2.1.5 : Restauration de la continuité écologique de la Riverolle (Moulin de Moque Serge), dans le cadre du CRBV Authion ;

**VU** la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines - Romme »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat territorial Eau « Acheneau Tenu » et son avenant,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay amont »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Autizes »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Marais Poitevin Vendée aval Longèves »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022, affectant une autorisation de programme pour un montant de 700 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Oudon », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022, affectant une autorisation de programme pour un montant de 800 000 € pour le projet de programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Authion », au titre du contrat de plan Etat-Région Loire 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau »,

**VU** la délibération n°2022-29 du conseil d'administration du 18 novembre 2022 de l'Etablissement public du Marais poitevin, approuvant le Contrat cadre Marais Poitevin 2023-2025,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 10 février 2023, attribuant une subvention de 24 000 euros au Syndicat du bassin de l'Oudon, pour l'action n°G1,2,3 : « étude réduction vulnérabilité au bourg de Loiron-études conception et géotechniques », dans le cadre du CT Eau Oudon ;

**VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023, approuvant la convention Contrat Territorial « type »,

**VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Oudon du 16 novembre 2022 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau Oudon 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Mayenne du 14 décembre 2022 sur le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Colmont-Ernée 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Mayenne du 14 décembre 2022 sur le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Mayenne aval 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Mayenne du 14 décembre 2022 sur le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Mayenne médiane 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion du 15 décembre 2022 sur le programme d'actions du Contrat Territorial Eau Authion 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers du 5 janvier 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Auzance Vertonne 2023-2025,

**VU** l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 9 février 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau 2023-2025 du bassin versant Sillon et Marais Nord Loire,

**VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Vilaine du 10 février 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau Chère-Don-Isac 2023-2025,

**VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Vendée du 11 avril 2023 sur la stratégie de territoire et le programme du Contrat Territorial Eau Vendée Mère 2023-2025.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Soutien aux territoires hors dispositif CT Eau / CRBV

D'ATTRIBUER
une subvention de 24 522 € au Département de la Mayenne pour le réseau de suivi départemental de la qualité de l'eau - Année 2023, sur une dépense subventionnable de 81 740 € TTC ;

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante de 24 522 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

D'ATTRIBUER
une subvention de 15 000 € au Département de la Mayenne pour les programmes Phyt'Eau Propre et Infiltr'Eau 53 - Année 2023, sur une dépense subventionnable de 50 000 € TTC ;

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante de 15 000 € au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 – Gestion des ressources en eau.

1.2 Approbation CRBV et CT Eau

D'APPROUVER
le programme d'actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire » proposé par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, représentant une participation régionale de 301 881 € pour un coût total éligible de 1 360 261 €, figurant en annexe 2 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 301 881 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Chère-Don-Isac » proposé par le Syndicat Chère-Don-Isac, représentant une participation régionale de 703 246 € pour un coût total éligible de 3 332 215 €, figurant en annexe 4 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Chère-Don-Isac » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 703 246 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Oudon » proposé par le Syndicat du bassin de l’Oudon, représentant une participation régionale de 786 551 € pour un coût total éligible de 2 619 336 €, figurant en annexe 6 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Oudon » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 86 551 € (2022_12169), au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau, soit une affectation totale de 786 551 €, dans le cadre de l’affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 18 novembre 2022.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Authion » proposé par le Syndicat Mixte du Bassin de l’Authion et de ses Affluents (SMBAA), représentant une participation régionale de 1 102 771 € pour un coût total éligible de 4 644 966 €, figurant en annexe 8 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Authion » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 302 771 € (2022_12171), au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11 - Gestion des ressources en eau, soit une affectation totale de 1 102 771 €, dans le cadre de l’affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 18 novembre 2022.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Colmont-Ernée » proposé par quatre maîtres d’ouvrage, représentant une participation régionale de 167 685 € pour un coût total éligible de 1 632 842 €, figurant en annexe 10 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Colmont-Ernée » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 167 685 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » proposé par le Département de la Mayenne (CD 53), représentant une participation régionale de 393 335 € pour un coût total éligible de 2 610 151 €, figurant en annexe 12 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 393 335 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane » proposé par le Département de la Mayenne (CD 53), représentant une participation régionale de 232 657 € pour un coût total éligible de 1 432 570 €, figurant en annexe 14 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 232 657 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Auzance vertonne» proposé par le Syndicat mixte Auzance vertonne, représentant une participation régionale de 660 652 € pour un coût total éligible de 2 201 420 € TTC, figurant en annexe 16 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Auzance vertonne » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023;

D'ANNULER
partiellement à hauteur de 139 348 € l'affectation d'autorisation de programme (n°2022_12172) votée par délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022 ramenant l'affectation d'autorisation de programme à 660 652 €.

D’APPROUVER
le programme d’actions 2023-2025 du Contrat Territorial Eau « Vendée Mère » 2023-2025 proposé par le Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, représentant une participation régionale de 705 840 € pour un coût total éligible de 2 782 785 € TTC, figurant en annexe 18 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Vendée mère » 2023-2025, conformément à la convention « type » approuvée par la Commission permanente du 14 avril 2023 ;

D’AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 705 840 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau.

D’APPROUVER
le Contrat territorial cadre « Marais Poitevin » 2023-2025, figurant en annexe 19 ;

D’AUTORISER
la Présidente à signer.

1.3 Engagements dans le cadre des CRBV et des CT Eau approuvés

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2021-2023] représentant un montant de 13 787 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 20 ;

D’ATTRIBUER
deux subventions au titre du CT Eau Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade [2022-2024] représentant un montant de 14 438 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022 conformément au tableau présenté en annexe 21 ;

D’ATTRIBUER
cinq subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise [2021-2023] représentant un montant de 24 164 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 22 ;

D’ATTRIBUER
deux subventions au titre du CT Eau Grand-Lieu [2022-2024] représentant un montant de 24 000 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 23 ;

D’ATTRIBUER
quatre subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines - Romme [2021- 2023] représentant un montant de 37 960 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 12 février 2021, conformément au tableau présenté en annexe 24 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Sarthe aval [2021-2023] représentant un montant de 105 817 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 25 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Lay amont [2022-2024] représentant un montant de 60 720 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 25 février 2022, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Marais Poitevin Vendée aval Longèves [2021-2023] représentant un montant de 2 010 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 21 mai 2021, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

D’ATTRIBUER
une subvention au titre du CT Eau Autizes [2022-2024] représentant un montant de 7 430 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 28.

2. Ajustements administratifs

D’APPROUVER
les modifications apportées aux subventions attribuées à la Fédération de Loire Atlantique pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (n° opération 2020_05709) et au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (n° opération 2020_05699) et au Syndicat de Bassin de l’Oudon (n° opération 2023_00383) conformément à l’annexe 29.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : P.HENRY, C.HUGUES, L.BERNARD.

REÇU le 31/05/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs